

Publication et diffusion du projet doctoral

Une fois que le projet doctoral a été validé par l'école doctorale, un poste de doctorant est créé par le futur employeur et la recherche d'un candidat peut alors commencer. Le poste est proposé aux candidats sous la forme d'une offre d'emploi.

Les trois étapes du processus de diffusion des offres sont :

- la rédaction de l'offre d'emploi par le directeur doctoral et sa transmission à l'employeur ;
- la publication initiale de l'offre d'emploi qui est de la responsabilité de l'employeur ;
- la diffusion proprement dite des offres par d'autres acteurs tels que les écoles doctorales, les encadrants, les partenaires et les établissements, qui constituent des relais pour donner la plus grande publicité possible à l'offre.

Dans le cadre d'un doctorat en co-tutelle, les modalités de protection du sujet dépendent de la législation du pays de l'établissement avec lequel est signée la co-tutelle¹.

Contenu de l'offre d'emploi doctoral

L'offre d'emploi, écrite d'après le contenu du projet doctoral, est rédigée par le directeur doctoral puis transmise à l'employeur. Le calendrier sera fixé en laissant un délai raisonnable entre la publication de l'offre et la date de clôture des candidatures.

Les informations incontournables à afficher sont :

- **l'intitulé du poste** ;
- **la description de l'équipe d'accueil** ;
- **la description de la problématique de recherche** ;
- **les missions du doctorant** ;
- **le profil et les compétences recherchées** : la formation, les compétences et les qualités requises ou souhaitées ;
- **les modalités de sélection des candidats** ;
- **le calendrier fixé** :
 - dépôt de l'offre,
 - clôture des candidatures,
 - sélection du candidat,
 - début du doctorat ;
- **les informations pratiques** :
 - employeur,
 - directeur doctoral,
 - personne à contacter pour envoyer le dossier de candidature,
 - type de contrat,
 - montant du salaire,
 - financement du projet doctoral ;
- **la mention de l'existence d'un candidat pressenti.**

D'autres informations peuvent également figurer dans l'offre :

- **la stratégie de valorisation** des résultats envisagée ;
- **la confidentialité des résultats** : lorsqu'il y a restriction de la publication de tout ou partie des résultats du doctorant, ceci peut avoir des implications sur sa poursuite de carrière (publications et brevets sont des critères de recrutement valorisés dans le secteur académique) ;
- **les conditions de travail** ;

1. [article 23](#) de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat

- les **collaborations envisagées**, tant avec des laboratoires publics qu'avec des entreprises.

Publication de l'offre d'emploi doctoral

Il appartient à l'employeur de publier l'offre d'emploi, grâce au service le plus approprié (ressources humaines, communication, etc.). Pour cela, il utilise un dispositif de centralisation de toutes les offres d'emplois qu'il finance, dans le cadre de sa politique de recrutement. Cette publication sert de référence pour tous les relais de diffusion de l'offre, détaillés ci-dessous.

Diffusion de l'offre d'emploi doctoral

La diffusion de l'offre d'emploi est relayée par :

- l'**employeur** ;
- le **directeur doctoral** ;
- l'**unité de recherche** ;
- l'**école doctorale**, en particulier sur son site internet : des annuaires des écoles doctorales sont tenus à jour par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche² et par Campus France³ ;
- le ou les **établissements d'enseignement supérieur** de rattachement (universités et grandes écoles) ;
- leurs **organismes partenaires** : association des diplômés de l'établissement, autres établissements d'enseignement supérieur, PRES ou confédération d'institutions auquel l'établissement appartient, entreprises (pour les CIFRE et les projets doctoraux en partenariat avec une entreprise), centres de recherche (CNRS, INRA, ONERA, IFREMER, INSERM, CIRAD...);
- les sociétés savantes, réseaux thématiques, etc. notamment via les **listes de diffusion spécialisées** ;
- les **associations** comme l'Association Bernard Grégory⁴ ;
- le portail **Euraxess Jobs** de la Commission européenne et autres sites web internationaux spécialisés ;
- les **agences de recrutement** publiques (Pôle Emploi, APEC...) ou privées.

D'une manière plus générale, le candidat peut contacter des laboratoires et des chercheurs afin d'obtenir des informations utiles pour cibler ses recherches, notamment pour identifier les listes de diffusion spécialisées citées ci-dessus.

Calendrier de diffusion du projet doctoral

Comme un projet doctoral peut commencer n'importe quand dans l'année, **des offres sont publiées tout au long de l'année**.

Cependant, la plupart des projets doctoraux commencent entre septembre et décembre et les candidats trouveront ainsi plus facilement des offres de mai à septembre de la même année civile.

Les offres doivent être diffusées pendant une durée suffisante pour que plusieurs candidats puissent postuler, permettant la sélection du candidat le plus adapté.

2. <https://appliweb.dgri.education.fr/annuaire/selectEd.jsp>

3. <https://doctorat.campusfrance.org/phd/dschools/main>

4. <http://www.abg.asso.fr/fr/candidatOffres>